

# HABITAT - Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et renouvellement urbain

- Quartiers prioritaires
- QPV bénéficiant du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2014 - 2024
- Intérêt national
- Intérêt régional
- Echelons administratifs**
- Préfecture de région
- Préfecture
- Sous-préfecture
- Commune
- Limites départementales

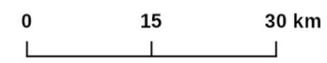
Les nouveaux périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014.

Depuis le 1er janvier 2015, ces périmètres se sont substitués aux zones urbaines sensibles (ZUS) et aux quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Les QPV constituent le cadre unique pour la mise en oeuvre de la politique de la ville par le biais des contrats de ville (cohésion sociale, développement économique, emploi et cadre de vie et renouvellement urbain).

Le NPNRU vise à la transformation des QPV présentant les dysfonctionnements les plus importants

Sources :  
Admin Express  
Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales  
Production:  
ATL803 - 27/05/2019  
DREAL-NORMANDIE



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE

